



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2020**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert

Excusés : MM. Christophe Demesmay, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Procurations : de M. Christophe Demesmay à M. Edouard Euvrard, de M. Didier Salins à Mme Alexandra Ardiet, de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert et de M. Gérard Thomas à Mme Isabelle Hocquemiller

Secrétaire de séance : M. Edouard Euvrard

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR

- **Création d'une nouvelle desserte forestière – attribution du marché**

Dans le cadre de la création d'une nouvelle desserte forestière entre la cabane de chasse et la forêt de Montfaucon (travaux prévus par le plan d'aménagement de la forêt communale élaboré par l'Office National des Forêts), la publicité réalisée pour la passation du marché s'est soldé par une remise en mairie de quatre offres, dont la plus avantageuse est celle de la société ETA TP Clerc Véronique (conditions d'attribution : prix 60 % - mémoire technique 40 %)

Le contrat de travaux est donc conclu avec cette entreprise pour un montant hors taxes de 29 997.05 €. Le chantier est programmé pour cet été (fin du délai d'exécution fixé au 30 septembre).

- **Convention Ordiclasse 2020**

Dans la continuité du document contractuel précédent, valable de janvier 2017 à décembre 2019, l'assemblée communale valide la nouvelle convention Ordiclasse qui définit les modalités de mise en œuvre du service informatique commun entre toutes les écoles du Grand Besançon.

Sa durée de validité d'un an est renouvelable par tacite reconduction, sans limitation de durée.

- **Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB numéro 318 (partie enherbée de l'ancienne route de Saône)**

Des habitants de Saône, propriétaires de la parcelle voisine à la partie de l'ancienne route de Saône qui a été enherbée, ont sollicité la Commune pour un achat partiel de celle-ci, ceci afin d'obtenir un accès à leur terrain sans passer sur une propriété qui ne leur appartient pas.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de cette transaction, pour un montant correspondant à l'addition du prix du terrain agricole (soit 0.275 € le m²) et de la moitié des frais de géomètre.

Il sera proposé la vente de l'autre partie du terrain au propriétaire riverain dans les mêmes conditions tarifaires.

- **Encaissement d'un chèque du Comité des fêtes**

Suite à l'achat de fournitures pour une soirée Moules-Frites sur un compte communal, le Comité des fêtes procède au remboursement de la somme, soit 496.19 €.

- **Approche budgétaire 2020**

Le budget principal et le budget forêt font l'objet d'une brève présentation aux membres du Conseil municipal. Préalablement à l'échéance électorale qui approche, les inscriptions se sont limitées à des reports de fonctionnement, en harmonie avec les exercices précédents, et à une simple continuité de l'investissement engagé.

La prochaine équipe municipale votera les budgets dans les semaines qui suivront son élection (délais fixés par la loi), après réception de la notification des bases fiscales et la détermination des taux d'imposition qu'elle souhaitera y appliquer.

En cas d'engagement d'investissements en cours d'année, elle pourra aisément recourir à la procédure des décisions modificatives qui viendront compléter les budgets primitifs.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 14 février : DP 025.267.20.C0002 - abri terrasse rue des Landes (parcelle cadastrée section AB numéro 138)

Le 14 février : PC 025.267.20.C0002 - piscine rue de la Valière (parcelles cadastrées section AB numéros 135 et 136)

Le 5 mars : DP 025.267.20.C0001 – panneaux photovoltaïques rue de la Litonière (parcelle cadastrée section AA numéro 124)

Le 6 mars : DP 025.267.20.C0004 – abri voiture rue de la Maltière (parcelle cadastrée section AA numéro 186)

- **Agenda d'Accessibilité Programmé**

En raison de l'impact architectural de certains aménagements à réaliser dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, un rendez-vous a été sollicité auprès de Madame l'Architecte des Bâtiments de France afin d'étudier avec elle quelles sont les possibilités qui s'offrent à la Commune.

- **Exploitation de la forêt appartenant à la Société Pétrolière Sud Européenne**

Les travaux d'exploitation de la forêt appartenant à la Société Pétrolière Sud Européenne, mise à disposition de la Commune à sa demande, ont désormais débuté : 200 m³ sont d'ores et déjà vendus à des prix variant en fonction de la qualité des bois et permettront de renflouer partiellement le budget forêt.

- **Sécurité routière – voirie**

- Les panneaux de signalisation manquant au rond-point de la rue de Besançon ont été livrés la semaine dernière après commande auprès des services du Grand Besançon. Leur installation permettra ainsi de

finaliser la sécurisation de l'accès à ce carrefour.

- L'interdiction de tourner à gauche sur la route départementale 464 a été installée rue de la Maltière, en concomitance avec celle du Département.

- Les barrières de la nouvelle voie verte qui relie Saône par le poste de transformation électrique seront installées au bout de la rue de la Combe d'Argent en même temps que celles prévues sur la commune voisine. L'entreprise en charge du terrassement donnera le feu vert de cette opération.

- Après avoir pris contact avec Monsieur Hagnéré, responsable des voiries du secteur Plateau au sein du Grand Besançon Métropole, une reprise partielle de la bande de roulement rue de la Maltière se fera ce printemps, ainsi que l'aménagement prévu de longue date chemin des Vernottes pour empêcher les écoulements d'eau chez des particuliers.

- **« Ma femme s'appelle Maurice »**

Une représentation théâtrale de la troupe de Rioz, « Ma femme s'appelle Maurice », aura lieu à la salle polyvalente le samedi 4 avril à 20h30. Un grand merci à la Commission Culture pour cette dernière proposition.

- **Coronavirus et affichage**

Nous rappelons qu'il est interdit d'apposer des affiches concernant la conduite à tenir face au coronavirus dans les lieux publics lorsque celles-ci ne sont officiellement demandées par l'ARS et les services préfectoraux.

- **Elections municipales : règles de validité des bulletins**

- **Bulletin valide :**

- . Liste entière
- . Liste avec noms rayés à condition qu'il en reste au moins un
- . Liste avec noms rajoutés mais non-inscrits en préfecture (ces noms ne seront pas comptabilisés, mais le bulletin restera valide)

- **Bulletin nul :**

- . Liste totalement rayée
- . Signes distinctifs de reconnaissance

- **Bulletin blanc :**

- . Enveloppe vide
- . Bulletin sans nom

En raison de l'épidémie de coronavirus, il est demandé par les services préfectoraux que chaque votant vienne avec un stylo. Un marquage au sol maintiendra par ailleurs une distance réglementaire entre chaque électeur.

Seront élus au 1^{er} tour les candidats ayant obtenu au moins 50 % des suffrages regroupant au minimum 25% des électeurs inscrits.

Au second tour, l'élection aura lieu à la majorité relative.

Que de projets... déjà réalisés.

Ayant pris connaissance d'un tract proposé lors de la réunion publique organisée par les candidats à l'élection municipale, je me dois d'apporter quelques précisions.

Il est de mon devoir de rétablir la vérité sur certains projets envisagés et déjà réalisés. Ceci, par respect pour l'équipe municipale et les bénévoles qui m'ont accompagnée pendant six ans.

En effet, par méconnaissance de la vie communale, des rouages administratifs, ou par déni de ce qui a été réalisé précédemment, je m'aperçois que nombre de propositions n'ont pas lieu d'être car déjà mises en place ou en phase de l'être sous peu.

- **L'école et le périscolaire**

Je rappelle que des CLSH sont toujours organisés, en accord avec les parents, pendant les vacances scolaires, depuis des années et qu'avec une grande compétence, des loisirs de qualité y sont proposés, sous la responsabilité de Chloé et l'aide d'Aline et de personnels BAFA, dont le professionnalisme est largement démontré.

Ce dénigrement n'est pas acceptable. Idem sur la remise en question de la qualité des ateliers périscolaires.

Des classes vertes, qui ne relèvent pas de la compétence communale, ont été réalisées à Sanary / Mer, à Pierrefontaine, à Mouthe ; des interactions ont été mises en place avec plusieurs classes d'autres villages. Ces actions relèvent strictement de la bonne volonté de l'équipe enseignante et éventuellement, pour l'aide qu'elle y apporte, de l'association des Galopins.

- **La voirie et la sécurité**

Je relève une incohérence et une sérieuse contradiction entre sécurité et remise en question du rond-point de la rue de Besançon / rue de l'Enclos (puisque c'est là qu'il n'est pas souvent respecté).

Des subventions départementales substantielles ont été accordées pour l'effort de sécurisation à l'entrée du village. Les sens de circulation ont été mis en place, en accord avec le Département, le Grand Besançon et la Commune pour prioriser la sécurité des transports en commun et les arrêts de bus.

- **La fibre**

Orange est en train d'officialiser la mise en place de la fibre dans le village. Suite à des demandes insistantes de la Commune, nous sommes en effet passés en « village prioritaire » et avons gagné deux années. L'installateur prévient au fur-et-à-mesure les administrés sur les démarches à réaliser pour leur raccordement.

- **Urbanisme**

Merci à Théo et aux membres de la Commission pour leur intégrité lors de l'instruction des dossiers.

Merci d'ailleurs aux membres du Conseil d'avoir fait preuve d'équité pour toute problématique rencontrée lors du mandat. Sous-entendre que cela n'a pas été le cas est très mal venu !

- **Environnement**

Un atlas de la biodiversité, des habitats naturels de la flore et des insectes a été remis en mairie. Il a été réalisé, à la demande de Grand Besançon Métropole, par le conservatoire botanique national et régional de Franche-Comté et le conservatoire régional des invertébrés.

Quelques modifications sur Gennes doivent être apportées. Le document sera ensuite mis à disposition des habitants pour lecture.

- **Déchets**

Un circuit de ramassage a été validé en 2019 après accord entre le SYBERT, la Commune et les habitants concernés pour supprimer les marches arrière des véhicules. Des places d'apport des conteneurs ont été créées.

Des propositions de compostage pour les immeubles locatifs n'ont pas été retenues faute de personnes pour entretenir le compost.

- **Espaces verts**

La Commission environnement - cadre de vie travaille depuis 2014 avec Doubs Tourisme « Villes et Villages Fleuris ». Nous sommes proposés comme lauréats de la première fleur en 2020, car nos démarches environnementales et la gestion de nos espaces correspondent parfaitement au label « qualité de vie » recherchée.

Quant au jardin botanique initial, il n'a été qu'initial, faute de bonnes volontés pour perdurer...

- **Transports et déplacements**

« Ginko Voit » est opérationnel depuis novembre 2019, comme indiqué dans un compte-rendu de réunion de Conseil.

- **Associations**

Elles ont bénéficié du total soutien de la Commune et on compte bon nombre d'adhérents parmi les élus, preuve de notre soutien et de notre réelle implication dans la vie associative.

Pardonnez-moi d'avoir été si longue, mais je me devais de préciser quelques annonces.

Je remercie les élus, les employés, les bénévoles, l'équipe enseignante et toutes les personnes du village que j'ai pu rencontrer lors de ce mandat. Nous avons réalisé de belles choses ensemble. J'ai traité chaque problématique avec équité, dans le respect des règlements et des lois, chaque habitant de la Commune.

Je souhaite bonne route aux futurs conseillers municipaux ; je leur souhaite de réaliser un maximum de choses malgré une conjoncture budgétaire très contrainte.



Votre maire
Thérèse Robert

Commune de 25660 Gennes
03 81 55 75 32
commune.gennes@orange.fr

7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1 Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2 Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

3 En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4 A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillasson, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5 A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en **composant le 17** sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalament et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6 Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en **composant le 17**.



En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Arcier Inf'EAU

Le calcaire sous nos pieds est un vrai gruyère où l'eau selon les périodes et les pluies peut circuler très vite jusqu'à la source d'Arcier.



Une eau qui s'infiltre dans le sous-sol par une faille, une doline ou une perte (comme le Creux sous Roche à Saône) peut traverser le calcaire et ressortir à la source d'Arcier au bout de 2 à 5 jours.

